

ANNEE 2019

Délibération n°

20190012

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2019

Date de convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : 04/04/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	11
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	17

Vote : 17 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mars 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS. Mmes, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Dominique GALLOT (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), Ms Hugues BIGÉ (pouvoir à Mme Marie-Dominique GAY), Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Chantal BONZON), Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°4 : Désaffectation et déclassement du
domaine public du local communal de l'ancienne
crèche situé 161 Chemin de Hargous**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre de l'aménagement et la dynamisation du centre bourg, plusieurs locaux vacants propriétés de la mairie ont fait l'objet d'un appel à projets.

A cet effet, le local communal situé 161 Chemin de Hargous, qui accueillait les enfants de la crèche Goxoan a fait l'objet de plusieurs projets.

Le service des Domaines, par avis du 24 mai 2018, a estimé la valeur vénale du bien à 270 000€ en intégrant la totalité de la parcelle AB0057 ;

Or, la parcelle AB0057, est aujourd'hui composée de la cour attenante au local, et d'un passage piétonnier reliant le Chemin de Hargous à la Place du village.

La commune souhaite conserver dans le domaine public, cette voie piétonne composant pour partie la parcelle AB0057, ce qui explique le prix de vente fixé à 250 000€, soit 20 000€ en dessous de l'estimation des Domaines.

Le choix de la commune a porté sur un projet présenté par Amilibia Mikel, Desjours Julie, Desjours Jone, Ramadier Aurélie, Marina Etcheberry, de Maison d'Assistantes Maternelles bilingue (français-basque) dénommée « Ttotto & Lolo », lesquels se sont portés acquéreurs du bien pour un montant de 250 000€.

Dès lors, ce local, qui depuis le déménagement de la crèche, ne revêt plus son caractère d'utilité publique, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public, pour :

- La partie du bâtiment située en rez-de-jardin d'une surface d'environ 120 m² (parcelle AB0056p) ;
- La cour attenante (parcelle AB0057p).

Suivant les documents d'arpentage réalisés par un cabinet de géomètres experts.

Il est ici proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles :
 - AB0056p : rez-de-jardin ;
 - AB0057p : cour de l'ancienne crèche.
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal ;
- de confirmer la vente dudit local et de sa cour au profit des conjoints Amilibia Mikel, Desjours Julie, Desjours Jone, Ramadier Aurélie, Marina Etcheberry - lesquels pourront substituer dans leurs droits la SCI HAURRAK qu'ils constituent à cet effet – dans le but de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles « Ttotto & Lolo ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** la désaffectation partielle d'une partie des parcelles cadastrées AB0056p et AB0057p, à savoir, la quote-part du bâtiment et de la cour extérieure ayant accueilli la crèche, en tant qu'elles ne sont plus utilisées pour le service public, suivant les documents d'arpentage ;

- **PRONONCE** leur déclassement du domaine public ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager les procédures nécessaires et à signer tout document afférent à ce dossier.
- **CONFIRME** la vente au profit des conjoints Amilibia Mikel, Desjours Julie, Desjours Jone, Ramadier Aurélie, Marina Etcheberry - lesquels pourront substituer dans leurs droits la SCI HAURRAK qu'ils constituent à cet effet au prix de 250 000€.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



